

PPA	Thématique	Remarque	AVIS OREE d'ANJOU	Justification	
DDT	Evaluation Environnementale	Intégrer une EE à la hauteur des impacts directs et indirects et notamment en : - apportant une démonstration argumentée et documentée ; - évaluant les risques de dégradation ou de destruction des habitats, de destruction ou de dérangements des espèces, d'atteinte aux fonctionnalités du site. Développer la séquence "éviter - réduire" avant d'aboutir aux compensations ; Développer la démonstration justifiant de la priorité à donner à l'exploitation du gisement vis-à-vis des risques de dénaturation du milieu ; Expliquer en quoi la production envisagée est complémentaire de celle de Chateaupanne, prolongée pour une dizaine d'années ; Intégrer analyse des scénarios de développement et bilan avantages / inconvénients du scénario retenu	SANS OBJET	Compléments déjà apportés dans le cadre de la 2e consultation PPA	
		Détailler les mesures de compensation proposées et les justifier vis-à-vis des autres mesures de compensation possibles	SANS OBJET	Compléments déjà apportés dans le cadre de la 2e consultation PPA	
		Localiser les mesures de compensation sur une carte	FAVORABLE		
		Coquille p18 tome 2 → référence SCOT à l'absence d'impact de la carrière et non de son extension	FAVORABLE	Ajustement technique	
		Affirmation erronée tome 2 p 80	FAVORABLE	Ajustement technique	
		Mesure de protection L151-19 inopérante et impliquant une procédure de révision	FAVORABLE	Le but de cette mesure de protection est bien d'obliger à compenser le linéaire bocager. L'écriture réglementaire sera à revoir pour une meilleure compréhension.	
		Règlement	Limitier les annexes à 40 m² en zone A/N en cas de création ou extension de l'existant Limitier ES abris pour animaux à 20 m² en zone A si non liés activité agri	EN ATTENTE FAVORABLE	A revoir avec les élus Accord pour limiter l'emprise au sol à 20 m²
		STECAL	Limitier la surface des NL1 (STECAL = Taille Limitée)	FAVORABLE	Accord pour reprendre les périmètres de tous les STECAL NL1
			L'ES max autorisée en NL2 apparaît trop importante	FAVORABLE	Accord pour limiter l'emprise au sol à 500 m² maximum pour chaque STECAL en remplacement de la règle des 15% de l'unité foncière
			Fixer une densité max en zone Nt	FAVORABLE	Accord pour emprise au sol max de 25m² par hébergement sans pouvoir excéder 250 m² à l'échelle du STECAL
	GESTION ET QUALITE DE L'EAU	Ajouter aux OAP de la Faverie et 1Auy Saint Laurent que travaux de renforcement des réseaux seront nécessaires avant délivrance PA	FAVORABLE	Accord pour ajouter cette mention à l'OAP des Mortiers à St-Laurent. Cette précision a déjà été apportée pour les OAP de La Varenne	
		Etendre le zonage Np à l'ensemble du périmètre rapproché de captage d'eau potable sur Champtoceaux / Ancenis. Compléments à apporter au plan de SUP : légende + captage Ancenis	FAVORABLE FAVORABLE	Accord pour classement en Np de l'ensemble des périmètres rapproché et immédiat. Seuls les STECAL A et Nt devront être maintenus Ajustement technique	
	Risques et nuisances	Manque les infra bruyantes sur les RD751 (Champtoceaux) et RD 23 (Saint Laurent) Ajouter risque cavité sur zonage	FAVORABLE FAVORABLE	Ajustement technique Ajustement technique	
	Site classé	Mise à jour du périmètre	FAVORABLE	Ajustement technique	
		Demande de classement du site classé en zone N sauf piscine	FAVORABLE	Accord pour classement en N du périmètre à l'exception d'une partie des parcelles AD44 et AD45 qu'il convient de maintenir en zone UA	
	DDT Note technique	Faire mention dans l'EIE du projet de classement des rives de Loire (en cours DREAL)	FAVORABLE	Ajustement technique	
		Coquille STECAL	FAVORABLE	Ajustement technique	
		p 217 EIE : repositionner STEP Les Landes et inscrire STEP Chalaingeraies	FAVORABLE	Ajustement technique	
		p 219 : mentionner projet STEP Fief Prieur entre Drain et Liré	FAVORABLE	Ajustement technique	
		p 220 : erreurs sur charge des STEP : indiquer que Fréteanu en surcharge et erreur sur le fait que celle de Champtoceaux connaît des surcharges	EN ATTENTE	Le bureau d'études spécialisé vérifiera les chiffres	
Tableau eaux pluviales ne correspond pas à la version finale du zonage eaux pluviales dans le RP et les annexes sanitaires → à mettre à jour		FAVORABLE	Ajustement technique		
Vérifier étiquettes zonage		FAVORABLE	Ajustement technique		
Revoir limites des villages de Bréhéry, le Lattay, la Patache et le Quarteron pour ne pas conduire à leur extension		FAVORABLE	Accord pour revoir les limites de l'enveloppe urbaines des villages du Quarteron et du Lattay. Pas de modification à prévoir à La Patache et à Bréhéry.		
Réaliser un inventaire patrimonial et définir un zonage spécifique pour La Patache		DÉFAVORABLE	Refus car ce secteur sera intégré au futur site classé du Verrou du Val de Loire qui permettra de maintenir une exigence patrimoniale de l'évolution du bâti. Dans le cadre de la procédure de classement, un inventaire paysager et architectural du village a été produite, ne nécessitant pas de fait de réaliser à nouveau cet exercice		
Rappel de la nécessité de réaliser une étude démontrant l'absence de nuisances de voisinage avant extension STEP Faverie.		FAVORABLE	Ajustement technique		
Remise en question de la faible programmation en logements et donc de la faible densité de l'OAP "Mairie" de Bouzillé	DÉFAVORABLE	Aménagement avec mixité des usages (parking, commerce, logement) qui justifie une densité plus faible			
Compléments à apporter aux SUP	FAVORABLE	Ajustement technique			
Transmettre données CNIG	FAVORABLE	Ajustement technique			
Annexer arrêté modification Cul du Moulin	FAVORABLE	Ajustement technique			
Intégrer AS1 Ancenis dans la liste des SUP	FAVORABLE	Ajustement technique			
ARS	Classer en Np l'ensemble des périmètres rapprochés des captages du Cul du Moulin et Ancenis	FAVORABLE	Accord pour classement en Np de l'ensemble des périmètres rapproché et immédiat. Seuls les STECAL A et Nt devront être maintenus		
	Mise à jour EIE sur thématique nuisances sonores	FAVORABLE	Ajustement technique		
CCI	Interdire les espèces allergisantes dans le règlement du PLU (charme, frêne, noisetier)	DÉFAVORABLE	Maintien de la liste tel quelle en précisant au règlement que certaines espèces sont allergisantes		
	Evoquer la notion d'activité exploitant les richesses du sous sol plutôt que celle d'activité extractrice	FAVORABLE	Ajustement technique		
CMA	Avis favorable				
	repandre p 430 du RP (formulation erronée)	FAVORABLE	Ajustement technique		
	PADD p 37 : RD 763 et non RD67	FAVORABLE	Ajustement technique		
	Proposition de rédaction de l'article 14 : "pour toute construction pour installation nouvelle [...] et aux clients finaux"	SANS OBJET	Déjà modifié suite arrêt n°1		
	p 402 → mentionner les ENS	FAVORABLE	Ajustement technique		
	Identifier les cas de Gens du Voyage sédentarisés et proposer une solution réglementaire (STECAL?)	DÉFAVORABLE	Refus car la commune souhaite engager une démarche de lutte contre la cabanisation par ailleurs		
	Compléter inventaires patrimoniaux (Liré?)	SANS OBJET	Déjà effectué suite arrêt n°1		
	Erreur titre de la carte p 259	FAVORABLE	Ajustement technique		
	Reporter ZPPA, MH, sites classés... sur le zonage	SANS OBJET	Déjà effectué suite arrêt n°1		

Département	Patrimoine : Bouzillé → classer l'Eglise en L151-19, la Mauvoisnière, le réseau hydraulique de la Bourgognière en NR, la Chapelle Gibot + quelques maisons du centre	FAVORABLE	Accord pour questionner l'ensemble des bâtiments mentionnés au cas par cas. Par contre, refus pour identifier au titre du L151-19 les bâtiments qui sont déjà inscrits ou classés au titre des monuments historiques.
	Drain : classer l'église	DÉFAVORABLE	
	Champloceaux : ZPPA mentionnée dans l'OAP pour St Lazare mais non cartographiée / idem à la Ténoterie	FAVORABLE	Ajustement technique
	Landement : protéger établissements Bochereau	DÉFAVORABLE	Refus car la commune a un projet de renouvellement urbain sur ce site. Néanmoins, le rapport de présentation sera complété avec photos des bâtiments pour garder une "mémoire" du site
	Liré : protéger maison du gardien de la Turmelière	FAVORABLE	Accord pour protéger ce bâtiment
	Compléter PADD : "la route touristique de la Loire [...] capitaliser sur les équipements / sites existants" "Il appartiendra donc au territoire [...] camping municipal Beauregret"	FAVORABLE	Le texte proposé par le Département sera repris dans le PADD
DRAC	MaJ p 173 RP → OT fusionnés pour devenir Mauges Tourisme	FAVORABLE	Ajustement technique
	Bouzillé : classer parcelles 464-466 (Ste Sophie en Nr et non en UE)	DÉFAVORABLE	Refus car il n'existe pas de projet spécifique nécessitant un classement en STECAL Nr
	La Nigaudière (Drain) ne constitue pas un site AC2	FAVORABLE	Ajustement technique
	Redasser Champalud (site classé) en N et non UE	FAVORABLE	Accord pour classement en N du périmètre à l'exception d'une partie des parcelles AD44 et AD45 qu'il convient de maintenir en zone UA
INAO	Proposition d'établir un PDA autour de la Turmelière	DÉFAVORABLE	
	Conservier en vignes le secteur "Bourg" de Liré	DÉFAVORABLE	
	Réduire la zone entrée de ville Sud de Liré (6 ha)	DÉFAVORABLE	Refus. Ce secteur a déjà été réduit en partie par rapport à la version initiale du projet de PLU.
	Reduire le périmètre du parc des Couronnières	DÉFAVORABLE	Refus car ce parc d'activités est stratégique dans le projet de développement économique de la communauté d'agglomération. En lien également avec le projet d'axe routier structurant Vignoble nantais / Ancenis
MAUGES COMMUNAUTE	Reclasser en Av les parcelles A1089/1090/1091 à Landemont	DÉFAVORABLE	Refus car ce secteur est la seule zone AU de Landemont pour laquelle la collectivité a déjà commencé à acquérir du foncier.
	Protéger davantage de haies dans les corridors écologiques	FAVORABLE	Accord pour identifier et protéger les haies situées dans les corridors écologiques identifiés au PADD
	Compléter RP sur la méthode de sélection des haies	FAVORABLE	Le rapport de présentation sera mis à jour au regard de la protection de nouvelles haies dans les corridors écologiques (voir remarques ci-dessus).
	Matérialiser corridor entre la vallée de la Champenière et les Robinets à travers l'OAP des Noues à Drain	DÉFAVORABLE	Refus car l'espace à classer en corridor semble trop important et il n'est pas prévu d'aménagement spécifique dans l'OAP des Noues à Drain
	Proposer un règlement avec des clôtures non pleines en cœur de biodiversité ou en corridor écologique (règlement)	DÉFAVORABLE	Refus car cette proposition risque de compliquer l'instruction des déclarations préalables (difficile de savoir si on se situe ou non au sein du corridor)
	Retirer les parcelles boisées de l'OAP Garennes Barbotin	FAVORABLE	Le périmètre de l'OAP ne sera pas modifié mais la bande boisée sera reclassée en zone naturelle. Il sera précisé dans l'OAP que ce corridor devra être préservé pour ne pas porter atteinte à la TVB.
	Classer en EBC les arbres centenaires en limite de l'OAP des Marronniers à Bouzillé	DÉFAVORABLE	Refus car il ne s'agit pas d'un boisement mais plutôt de sujets isolés dont certains sont en mauvais état.
	Favoriser infiltration à la parcelle OAP Mortiers, Herrières, Acacias	EN ATTENTE	Zonage pluvial impose au moins rétention à l'opération. La zone des Acacias est en cours d'aménagement. Faut-il prévoir de la rétention à la parcelle pour les 2 autres secteurs, la zone des Mortiers étant à vocation économique ?
	Interdire la réalisation d'affouillements / exhaussements agri en zone N?	FAVORABLE	Accord pour interdire les affouillements/exhaussements agricoles en zone N
	Maintenir linéaire cours d'eau sur zone d'extension de la carrière à Liré	FAVORABLE	Accord pour maintenir le linéaire du cours d'eau sur le plan de zonage
	Actualiser l'arrêté de captage au Cul du Moulin	FAVORABLE	Ajustement technique
	Etudier le devenir de l'ancienne briquetterie de St-Laurent	DÉFAVORABLE	Refus car aucun projet en cours actuellement pour une reprise ou reconversion de ce site.
	Foncier Les Couronnières = sous estimé	DÉFAVORABLE	Refus d'étendre le périmètre 1AU aux Couronnières car trop d'incertitudes sur le projet routier
Préciser le règlement des zones UY pour encadrer plus spécifiquement le commerce	EN ATTENTE	A revoir avec les élus pour préciser les activités interdites et autorisées	
SCOT Vignoble Nantais	Avis favorable		
REGION	Pas d'observation		
MONTREVAULT SUR EVRE	Avis favorable		
CHAMBRE D'AGRICULTURE	Vérifier limites zone UB parcelle D479 Bouzillé pour évolution entreprise agricole	DÉFAVORABLE	Refus pour modifier la zone UB car la commune souhaite que l'activité économique se développe en priorité en dehors des bourgs au sein des zones d'activité
	Autoriser extensions et constructions agricoles en zones N et Av sous conditions?	DÉFAVORABLE	Refus car cela pourra poser des difficultés en termes d'instruction (notion de "proximité" trop floue et interprétative)
	Landement : élargir zone A au Pressoir des Vignes	DÉFAVORABLE	Refus car le périmètre de la zone A a déjà été agrandi en partie pour permettre l'évolution éventuelle des bâtiments.
	Drain : élargir zone A aux Galloires	FAVORABLE	Accord pour élargir le périmètre de la zone A au Nord afin d'inclure le chemin d'accès situé à l'arrière des bâtiments
	St Laurent : revoir zone N GAEC Terrien	FAVORABLE	Ajustement technique
	Erreur de zonage à La Varenne ("trait inutile")	FAVORABLE	Ajustement technique
	Interrogations sur les chemins identifiés comme à préserver et ceux qui seraient à créer	EN ATTENTE	Une médiation a été entamée avec les propriétaires riverains des itinéraires matérialisés au projet de PLU. Pas de positionnement définitif : attente des conclusions de la commission d'enquête
	Supprimer les ZH correspondant aux réserves d'irrigation	FAVORABLE	Accord pour supprimer les réserves d'irrigation identifiées comme zone humide au plan de zonage
	Autoriser constructions agricoles en zone U pour tenir compte des exploitations existantes	DÉFAVORABLE	Refus car la commune ne souhaite pas de nouvelles constructions liées aux activités viticoles au sein des enveloppes urbaines. Le règlement devra juste permettre l'extension des bâtiments sur des sites existants à la date d'appro du PLU
	Autoriser constructions horticoles en ZAE (cas de Saint Laurent)	SANS OBJET	Déjà effectué suite arrêt n°1
Règlement : affouillement / exhaussement. Ajouter mesure sur alternative et compensations destruction ZH	DÉFAVORABLE	Refus. La commune ne souhaite pas instaurer de dérogations à la règle en l'absence "d'alternative avérée"	